

Encensement. — On pourrait donner la bénédiction immédiatement après la vénération, mais il est préférable de la différer après l'oraison. L'officiant met trois cuillérées d'encens sur le charbon ardent, le bénit (excepté le vendredi saint) et reçoit l'encensoir. Il fait la gémuflexion simple ainsi que les cérémoniaire et thuriféraire (les porte-flambeaux demeurent debout) avant et après l'encensement fait en trois coups doubles et debout.

Chant.—Il importe d'exciter la piété des fidèles par du chant à l'occasion de la reposition de la relique de la vraie Croix, lors même qu'il n'y aurait ni instruction ni vénération. S'il y a vénération, pendant un temps notable, on chantera de plus longs morceaux, comme les hymnes des vêpres, de matines, de laudes du dimanche de la Passion, les antiennes des fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, les 3 mai et 14 septembre. S'il n'y a pas vénération, on pourra ne chanter qu'une antienne, ou la strophe *O Crux ave*, avec le 3^e verset approprié au temps de l'année, suivies d'un verset et de son répons, et de l'oraison. Tous les fidèles peuvent demeurer debout pendant toute la cérémonie, excepté pendant la strophe *O Crux ave*, au moment qu'ils vénèrent la relique et pendant que l'officiant les bénit avec la relique.

L'officiant peut chanter le verset ou le laisser chanter par deux chantres. Il chante enfin une oraison avec la conclusion courte. Elle peut être *Respice quaesumus*, le vendredi saint, ou, en dehors de ce jour, celles du 3 mai, ou du 14 septembre (en omettant les mots *hodierna die*, en dehors du 14 septembre).

Bénédition. — L'officiant reçoit alors sur ses épaules l'héral rouge (violet le vendredi saint), fait la gémuflexion avant de prendre le reliquaire, le saisit avec les mains couver-